

La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2011

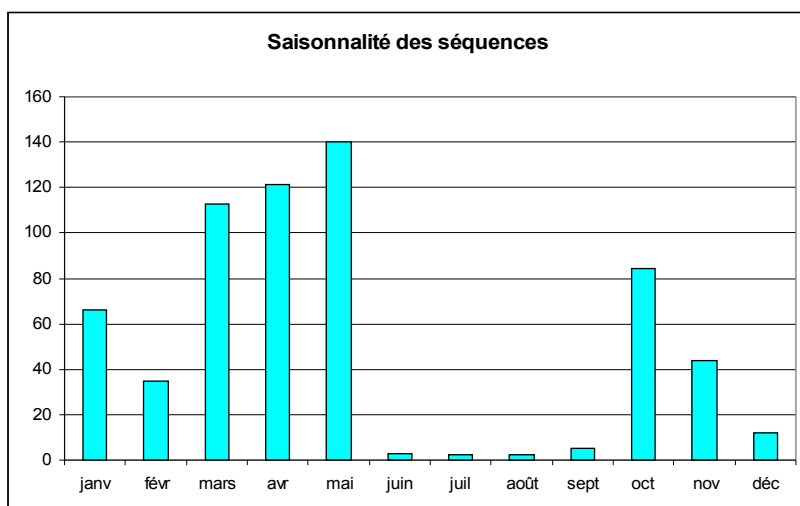
Les pêcheurs

Pour l'année 2011, 172 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon. Elles concernaient moins de 8% de femmes.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche¹

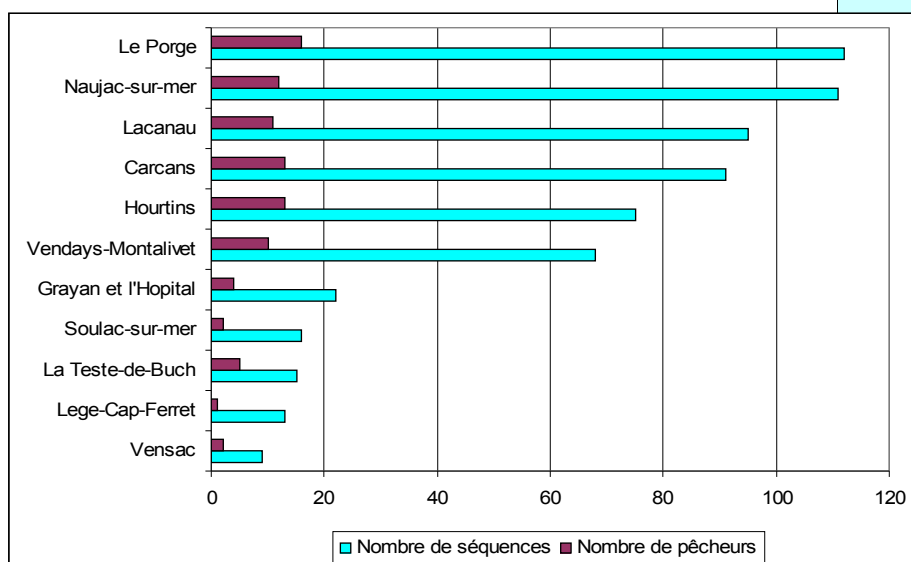
Définition de la séquence de pêche : Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.

- 99 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 80 avec une activité déclarée.
- 281 fiches de pêche saisies dont 7% sans activité.
- l'activité maximale a été enregistrée le 15 mai : 16 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 199 jours avec au moins une séquence de pêche.



627 séquences déclarées dont
- 18,6 % des séquences sans aucune capture

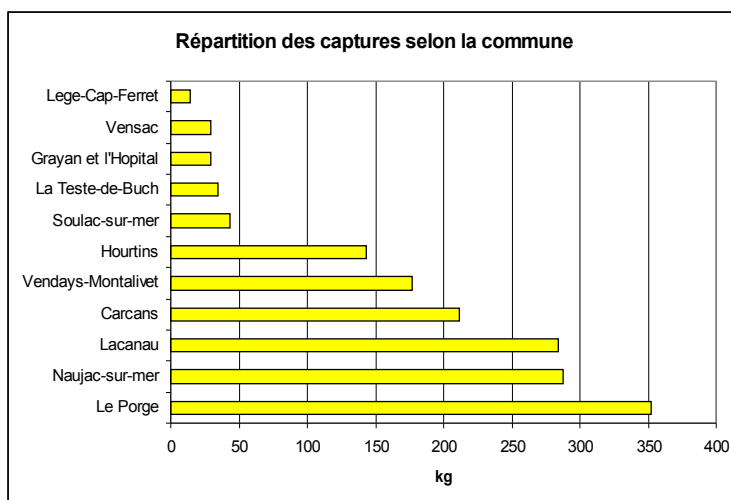
24 kilomètres de filet posés dont
- 59 % de tramail
- 41 % de filet droit



¹ La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture de la Gironde

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Bar commun	411
Mulets d'Europe	225
Bar tacheté	193
Griset (dorade grise)	167
Maigre commun	119
Maquereau commun	83
Dorade royale	76
Marbré commun	58
Raies diverses	57
Sole commune	46
Sar commun	44
Aloses diverses	30
Seiches diverses	27
Chinchard commun	18
Turbot	12
Saumon atlantique	11
Sole-pôle	8
Flet commun	5
Tacaud commun	4
Poulpe	3
Truite de mer	2
Orphie commune	2
Merlan	2
Merlu commun	1
Encornets	1
Barbue	1
Araignée de mer	1
Baliste	1
Bogue	1



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Bar tacheté	Griset
% poids total	26	14	12	10
Nb de séquences avec captures	193	129	135	116
Poids moyen/séq. (kg)	1,8	1,5	1,2	1,2
Poids maxi/séq. (kg)	10	5,3	5,6	4,8
Poids mini/séq. (kg)	0,2	0,2	0,1	0,2
Écart type	1,44	0,86	0,8	0,8

29 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 1 606kg
-Poids moyen /séquence : 2,6 kg
-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 93 kg réalisés en 89 séquences
-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0,9 kg réalisé en 1 séquence

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 39 mètres de filet/séquence
- pêche 6 fois dans l'année
- capture annuellement 20 kg de poissons